

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 DU PAYS DE MORMAL**

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>		
<u>En Exercice</u>	<u>Présents</u>	<u>Votants</u>
69	53	58
<u>DATE DE LA CONVOCATION</u> 04/04/2023		
<u>DATE D'AFFICHAGE</u> 17 AVR. 2023		
<u>DEPOT EN PREFECTURE</u> 17 AVR. 2023		
Recrutement de vacataires – visites guidées		

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 12 avril, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, au carré des saveurs à Maroilles, après convocation légale, sous la Présidence de M. Guislain CAMBIER

Etaient présent(e)s : M. Philippe EUSTACHE, M. Henry-Louis BOURGOIS, M. René QUINZIN, M. Dominique FONTAINE, Mme Danièle DRUESNES, Mme Delphine PERTUZON, M. Philippe SARRAUTE, M. André DUCARNE, M. Bertrand FLAMENT, M. Jean-Marie COUSIN, M. Christophe LEGROUX, Mme Pierrette GUIOST, Mme Héléne DUMORTIER, Mme Marie-Pierre SORIAUX, M. Denis LEFEBVRE, M. Benoit GUIOST, MME Carine FREHAUT, M. Joseph CALLIANDRO, M. Frédéric CARRE, M. Nicolas RUTER, M. Yves LIENARD, M. Anthony VIENNE, M. Yohann LECERF, M. Stéphane LATOUCHE, M. François ERLEM, M. Francis DUPIRE, Mme Nathalie MONIER, Mme Marie-Sophie LESNE, M. Frédéric DEVILLERS, Mme Marie DUBOIS, M. Amar GOUGA, Mme Martine LECLERCQ, M. Jean-Claude BONNIN, M. Alain MICHAUX, M. Jean-Noël BRICHANT, Mme Chantal DESOBLIN, M. François RONCHIN, Mme Anne BON, Mme Valérie COCHEZ, M. Jean-Pierre MAZINGUE*, M. Guislain CAMBIER, M. David BEAUMONT, M. Jean-Baptiste GUIOT, M. Jean-Pierre NOËL, Mme Anita LEFEBVRE, M. Claude BLOMME, M. Patrick PIANA, M. Thierry SOSZYNSKI, M. Daniel DAZIN, M. Elio PELINI, M. André FREHAUT, M. Olivier YZANIC, M. Didier ROGEAU

Etaient excusé(e)s et remplacé(e)s : M. Georges BROXER, Mme Sabine KOLASA, M. Dominique QUINZIN, M. Jean-Louis BAUDEZ, Mme Chantal JACMAIN,

Etaient excusé(e)s avant donné procuration : M. Alain GERARD, M. Luc BERTAUX, Mme Catherine HENNEBERT, Mme Françoise DUPUIITS, Mme Roxane GHYS,

Etaient excusé(e)s : Mme Francine CAUCHETEUX, Mme Chantal SCHWARTZ, M. Guillaume LESOURD, Mme Nathalie VINCENT, M. Gautier MEAUSOONE, Mme Alexandra LERCH, M. Jean-Philippe MICHEL, M. Freddy DOLPHIN, M. Frédéric ROMAIN, Mme Zahra GHEZZOU, Mme Catherine MOREL,

* M. Jean-Pierre MAZINGUE n'a pas pris part au vote de la délibération 14-2023.

15-2023 : Objet : Recrutement de vacataires – visites guidées

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :
 Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires si les trois conditions suivantes sont réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Considérant la nécessité d'avoir recours ponctuellement à des personnes, afin d'assurer des visites guidées des sites touristiques du territoire ;

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée :

- De se prononcer sur le recrutement de vacataires pour assurer des visites guidées des sites touristiques du territoire.
- De spécifier que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le Président.
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, sera fixée comme suit :

Rémunération au taux horaire brut :

Visites en langue française				
semaine	dimanche	Jour férié	nuit	réunion
21,00€	31,50€	42,00€	42,00€	21,00€

Visites en langue étrangère				
semaine	dimanche	Jour férié	nuit	réunion
36,00€	54,00€	72,00€	72,00€	36,00€

- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.
- D'autoriser monsieur le Président à procéder à la signature des documents et actes s'y afférant.

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
53		

Décide :

- De se prononcer sur le recrutement de vacataires pour assurer des visites guidées des sites touristiques du territoire.
- De spécifier que les personnes recrutées ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de monsieur le Président.
- De préciser que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, sera fixée comme suit :

Rémunération au taux horaire brut :

Visites en langue française				
semaine	dimanche	Jour férié	nuit	réunion
21,00€	31,50€	42,00€	42,00€	21,00€

Visites en langue étrangère				
semaine	dimanche	Jour férié	nuit	réunion
36,00€	54,00€	72,00€	72,00€	36,00€

- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.
- D'autoriser monsieur le Président à procéder à la signature des documents et actes s'y afférant.

Fait et délibéré le 12 avril 2023

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le : **17 AVR. 2023**
- De la publication le : **17 AVR. 2023**

Le président
Guislain CAMBIERle secrétaire
Erlem FRANCOIS

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le



ID : 059-200043321-20230412-15_2023DEL-DE